

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 19 juin 2007 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Nicole Bourassa	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Boutin	Madame Brunelle Lafrenière
Madame France Désaulniers	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Line Lecours
Monsieur Denis Émond	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Monsieur Steve Martin est arrivé à 21 h 30.

Madame Sylvie Giroux et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de trois personnes, soit mesdames Élisabeth Thiffeault, Céline Lemelin et monsieur Gilles Martel.

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 317 0607 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0607-09 soit adopté en y ajoutant l'article suivant:

14.1 Projet de base de plein air – Saint-Mathieu-du-Parc.

QUE les articles 4.2, 4.3, 4.4 et 5.1 de l'ordre du jour soient déplacés pour être considérés à l'article 14 de l'ordre du jour, successivement et immédiatement après l'article 14.1.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 318 0607 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 5 juin 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0607-10, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Gilles Martel, parent d'un élève à l'école secondaire du Rocher, fait une intervention relativement au fait que cette école n'a pas produit de reddition de compte pour l'année précédente et cette année. Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, souligne qu'il appartient aux écoles de faire la reddition de compte. Un rappel sera fait auprès des directions d'établissement à cet effet.

Monsieur Martel poursuit en soulignant son opposition au port d'une collection vestimentaire à l'école secondaire du Rocher pour la prochaine année scolaire. Il désire connaître la position de la commission scolaire s'il y a opposition. Monsieur Claude Leclerc rappelle que la décision d'implanter une collection vestimentaire appartient au conseil d'établissement de l'école. Il indique que la commission scolaire a approuvé la démarche du conseil d'établissement.

Président(e)

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 320 0607 : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit
modifié en ajoutant les sujets suivants :

11.8 Plan d'effectif des techniciens en travaux pratiques.

11.9 Congédiement pour incapacité.

Adopté unanimement

Des résolutions sont successivement adoptées en suivi aux explications fournies par la
directrice des Services des ressources humaines par intérim.

Démission

RÉSOLUTION 321 0607 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la
Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean
Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de Valérie Trépanier, orthophoniste, au
secteur Mékinac-Grand-Mère, laquelle est effective au 29 juin 2007.

Adopté unanimement

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 322 0607 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la
Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur
démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane
Samson PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Gisèle Pellerin, enseignante au préscolaire, à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette,
laquelle est effective au 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Réjeanne Bellerive, agente de bureau classe 1, au centre administratif à Shawinigan,
laquelle est effective le 21 juin 2007.

Adopté unanimement

Accord applicable
au personnel
enseignant

RÉSOLUTION 323 0607 : CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu entre le
Comité patronal de négociation pour les commissions
scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats de l'enseignement (F.S.E.-
C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur la modification
de la définition d'enfant à charge en matière de disparités régionales à la clause 12-1.01;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est
subordonnée à sa signature par les parties locales;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Accord applicable
au personnel
enseignant

RÉSOLUTION 324 0607 : CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats de l'enseignement (F.S.E.-C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur la modification de l'annexe 1 : Liste et description des champs d'enseignement;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 325 0607 : CONSIDÉRANT que la convention collective des enseignants prévoit la possibilité que la commission et le syndicat conviennent d'arrangements locaux;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) relativement au champ 1 pour l'enseignement au secondaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour le champ 1 au secondaire;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 326 0607 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Louis Tremblay, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année soit du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2007 ;
- ✓ Annie Dubé, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, congé d'une demi-année soit du 28 janvier 2009 au 30 juin 2009, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2007.

Adopté unanimement

Congés sans
traitement

RÉSOLUTION 327 0607 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé

sans traitement pour l'année scolaire 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Pascale Allard, enseignante à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, 19,2307% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Hélène Beaulieu, enseignante à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 8,696% à compter du 24 août 2007 jusqu'au 28 juin 2008;
- ✓ Nicole Bergeron, enseignante à l'école La Croisière à Saint-Sévérin, 4,88% à compter du 24 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Isabelle Boisvert, enseignante à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 9,756% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Judith Bordeleau, enseignante à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 4,88% à compter du 25 août 2007 jusqu'au 22 juin 2008;
- ✓ Sylvie Bordeleau, enseignante à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 4,88% à compter du 30 août 2007 jusqu'au 22 juin 2008;
- ✓ Denise Bournival-Lemire, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 32% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;

Président(e)

- ✓ Julie Brisson, enseignante à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie, 9,76% à compter du 29 septembre 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Véronique Brodeur, enseignante à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, 19,5% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Nathalie Bureau, enseignante à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 58,54% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Suzy Carpentier, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 9,75% à compter du 27 août 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Caroline Champagne, enseignante à l'école Vallée-de-Mékinac à Saint-Rock-de-Mékinac, 24,39% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Stéphanie Cilse, enseignante à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 7,31% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Véronique Cloutier-Blais, enseignante à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, 80 % à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Lise Cossette, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 4,88 % à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Odette Crête, enseignante à l'école Masson à Sainte-Thècle, 10 % à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Sylvie Dallaire, enseignante à l'école Centrale à La Tuque, 20 % à compter du 27 août 2007 jusqu'au 20 juin 2008;
- ✓ Danielle Dauphin-Janelle, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, 9% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Patricia Déry, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 19% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Nancy Desroches, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 8,54% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Julie Duclos, enseignante à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 19,51% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Kathleen Fugère, enseignante à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 9,76% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;

Président(e)

- ✓ Marie-Josée Gagnon, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 19,5% à compter du 23 août 2006 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Lisette Gélinas, enseignante à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie, 9,76% à compter du 28 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Hélène Gervais, enseignante au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, 100% à compter du 24 septembre 2007 au 30 juin 2008;
- ✓ Luce Gervais, enseignante à l'école Masson à Sainte-Thècle, 10% à compter du 30 août 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Isabelle Grenier, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 9,76% à compter du 10 septembre 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Marie-France Grenier, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 4,88% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Annie Grondin, enseignante à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, 20% à compter du 13 septembre 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Marc Hamelin, enseignant à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, 7,74% à compter du 24 août 2007 jusqu'au 25 juin 2008;
- ✓ Richard Hamelin, enseignant à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, à compter du 27 août 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Christian Jacques, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, 100% à compter du 27 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Normand Jodoin, enseignant à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, 19,51% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Josée Lambert, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 19,5% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Chantal Lapolice, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 25% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Denise Lavallée, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 20% à compter du 24 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Chantal Lefebvre, enseignante à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 9,76% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;

Président(e)

- ✓ Julie Lepage, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 9,75% à compter su 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Bryan Luckerhoff, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 33,333% à compter du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;
- ✓ Guylaine Marchand, enseignante à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, 9,76% à compter du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Julie Mélançon, enseignante à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, 100% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Chantal Miller, enseignante à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 4,88% à compter du 27 août 2007 jusqu'au 20 juin 2008;
- ✓ Isabelle Mongrain, enseignante à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 20% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 29 juin 2008;
- ✓ Manon Moreau, enseignante à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 4,88% à compter du 27 août 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ France Paquin, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 19,5129% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Manon Paquin, enseignante à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 9,75% à compter du 20 septembre 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Isabelle Paré, enseignante à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, 100% à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Éloïse Parent, enseignante à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 16,667% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Julie Plante, enseignante à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, 100% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Diane Poirier, enseignante à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, 4,88% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Chantal Ricard, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 19,5129% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Jacinthe Ricard, enseignante à l'école Jacques-Cartier à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 19,51% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;

Président(e)

- ✓ Oana Richelieu, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 100% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Lucie St-Gelais, enseignante à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, 10% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Caroline St-Onge, enseignante à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, 7,3% à compter du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 18 juin 2008;
- ✓ Linda St-Yves, enseignante à l'école Notre-Dame-de-la-Joie à Saint-Barnabé, 10% à partir du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 23 juin 2008;
- ✓ Annie Thiffault, enseignante à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 10% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Roberto Tortolano, enseignant à l'école Immaculée-Conception à Shawinigan, 7,32% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Karine Tremblay, enseignante à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, 19,2307% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Linda Trudel-Lachance, enseignante à l'école Plein Soleil à Hérouxville, 9,756% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ François Turcotte, enseignant à l'école Jacques-Cartier à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, 19,51% à compter du 27 août 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Luce Verreault, enseignante à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, 80% à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Nadine Poirier, technicienne en loisir à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 42.86% à compter du 1^{er} août 2007 jusqu'au 30 juillet 2008;
- ✓ Johane Thibault, technicienne en documentation à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, 100% à partir du 1^{er} août 2007 jusqu'au 31 juillet 2008;
- ✓ Guylaine Pelletier, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 7% à compter du 22 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Diane Bertrand, éducatrice en service de garde à l'école La Providence à Saint-Tite, 100% à compter du 20 août 2007 jusqu'au 20 août 2008;
- ✓ Annie Ricard, technicienne en travaux pratiques à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 20% à compter du 6 juillet 2007 jusqu'au 27 juin 2008;

Président(e)

- ✓ Dany Lessard, psychologue à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, 20% à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Louise Lebrun, animatrice de vie spirituelle à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 20% à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Édith Frève, conseillère en orientation à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 100% à compter du 30 juin 2007 jusqu'au 30 juin 2008.

Adopté unanimement

Plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services directs aux élèves 2007-2008

RÉSOLUTION 328 0607 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la convention collective applicable au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif du personnel de soutien du secteur des services directs aux élèves pour l'année 2007-2008 décrit au document 0607-11.

Adopté unanimement

Nouvelles affectations

RÉSOLUTION 329 0607 : CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat du personnel professionnel du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) concernant l'ouverture de postes et les modalités de modifications au comblement et à l'abolition de certains postes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter la nouvelle affectation des personnes suivantes :

- ✓ Nathalie Nogarède, orthophoniste, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine dans le secteur Bas Saint-Maurice, à compter du 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Josiane Boisvert, orthophoniste, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine dans le secteur Bas Saint-Maurice, à compter du 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Valérie Trépanier, orthophoniste, poste régulier temps partiel à 14 heures/semaine dans le secteur Bas Saint-Maurice, à compter du 1^{er} juillet 2007.

Adopté unanimement

Normes – Dépenses de déplacements personnel de soutien

RÉSOLUTION 330 0607 : CONSIDÉRANT, en référence à la clause 6-7.01 de la convention collective applicable au personnel de soutien, que la commission scolaire rembourse la personne salariée des dépenses encourues pour se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de la commission scolaire pour l'accomplissement de ses fonctions, et ce, conformément aux normes établies;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu d'établir de telles normes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les normes suivantes :

1. Les modalités applicables à la personne salariée dont l'emploi comporte la présence dans plus d'un établissement sont les suivantes :
 - a) Chaque personne salariée se voit attribuer un port d'attache auquel elle est réputée revenir à la fin de la journée;
 - b) Il y a remboursement pour la distance effectuée de sa première affectation de la journée à sa deuxième affectation, et ainsi de suite, le cas échéant, pour les autres affectations puis finalement de sa dernière affectation à son port d'attache.
2. Les modalités applicables pour un déplacement à l'extérieur du territoire de la commission scolaire sont celles déterminées à la Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour en vigueur.
3. Les personnes salariées sont assujetties aux taux compensatoires et autres modalités de remboursement déterminés à la Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour en vigueur.
4. Les présentes normes sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2007 et remplacent toute autre norme appliquée antérieurement.

Adopté unanimement

Normes –
Dépenses de
déplacement
personnel
professionnel

RÉSOLUTION 331 0607 : CONSIDÉRANT, en référence à la clause 7-8.01 de la convention collective applicable au personnel professionnel, que la commission scolaire rembourse la personne salariée des dépenses encourues pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions, et ce, conformément aux normes établies;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu d'établir de telles normes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les normes suivantes :

1. Les modalités applicables à la personne salariée dont l'emploi comporte la présence dans plus d'un établissement sont les suivantes :

Président(e)

- a) Chaque personne salariée se voit attribuer un port d'attache auquel elle est réputée revenir à la fin de la journée;
 - b) Il y a remboursement pour la distance effectuée de sa première affectation de la journée à sa deuxième affectation, et ainsi de suite, le cas échéant, pour les autres affectations puis finalement de sa dernière affectation à son port d'attache.
2. Les modalités applicables pour un déplacement à l'extérieur du territoire de la commission scolaire sont celles déterminées à la Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour en vigueur.
 3. Les personnes salariées sont assujetties aux taux compensatoires et autres modalités de remboursement déterminés à la Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour en vigueur.
 4. Les présentes normes sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2007 et remplacent toute autre norme appliquée antérieurement.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs des
techniciens en
travaux pratiques

RÉSOLUTION 332 0607 :

CONSIDÉRANT, compte tenu du nouveau programme de sciences et technologies au secondaire, que la commission scolaire doit procéder à l'abolition de postes et à l'ouverture de nouveaux postes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectif du personnel de soutien 2007-2008 pour le corps d'emploi des techniciens et techniciennes en travaux pratiques comme suit :

Abolition de postes :

- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps plein à caractère cyclique à 28 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 17,5 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 14 heures/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 17,5 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère;

Président(e)

- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 14 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;

Ouverture de postes :

- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps plein à caractère cyclique à 35 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 19,25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps plein à caractère cyclique à 30 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps plein à caractère cyclique à 28,5 heures/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps plein à caractère cyclique à 35 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 25,25 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Adopté unanimement

Congédiement
pour incapacité

RÉSOLUTION 333 0607 :

depuis le 21 avril 2003;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien est en assurance-salaire avec la SSQ groupe financier

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre la commission scolaire et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie pour ne pas procéder au congédiement pour incapacité, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et la recommandation des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'il soit procédé à la fin d'emploi pour incapacité de madame Carole Bergeron, technicienne en éducation spécialisée, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;

Président(e)

2007. QUE cette fin d'emploi soit effective dès le 1^{er} juillet

Adopté unanimement

Les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire sont ensuite considérés. Il est alors procédé à une modification de la politique de transport scolaire.

Modification de la
Politique de
transport scolaire

RÉSOLUTION 334 0607 : CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire ont élaboré un projet aux fins de modifier la Politique de transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le processus de consultation afférent à cette modification a été effectué;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adoptée la Politique de transport scolaire décrite au document 0607-12.

Adopté unanimement

Par la suite, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une recommandation pour autoriser un transfert de contrat d'entretien ménager. Une résolution est adoptée en ce sens.

Transfert du
contrat d'entretien
ménager à
l'Édifice Dr.
Lucien-Ringuet

RÉSOLUTION 335 0607 : CONSIDÉRANT que l'entreprise « Administration, Produits et service Nadeau Inc. » détient un contrat d'entretien ménager à l'édifice du Dr Lucien Ringuet, La Tuque, dont l'échéance est le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a avisé la commission scolaire de son intention d'abandonner son contrat avant l'échéance;

CONSIDÉRANT la demande de transfert de contrat à madame Guylaine Carrier, déjà à l'emploi de « Administration, Produits et service Nadeau Inc. »;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont exécutés par madame Guylaine Carrier;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission scolaire;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le contrat d'entretien ménager de l'édifice du Dr Lucien Ringuet détenu par « Administration, Produits et service Nadeau Inc. » soit transféré à madame Guylaine Carrier, domiciliée au 874, Route 155 Nord, La Tuque, et ce, aux mêmes conditions que celles contenues dans le cahier de charges.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 19 juin 2007.

À ce moment-ci, soit à 21 h 10, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 336 0607 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos aux fins de considérer les sujets prévus à l'article 14 de l'ordre du jour.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 337 0607 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 338 0607 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 35, il est procédé à la réouverture de la séance au public et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 339 0607 : Madame la commissaire représentante du comité de parents Sylvie Giroux PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président(e)

Recommandation
du comité de
sélection pour le
choix de la
coordonnatrice ou
du coordonnateur
du Service aux
entreprises

RÉSOLUTION 340 0607 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la régionalisation du Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie et de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, qu'un processus de sélection est requis afin de combler le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT, à cette fin, qu'un comité de sélection a été formé avec mandat de présenter une recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée la recommandation du comité de sélection formé pour la sélection de la coordonnatrice ou du coordonnateur du Service aux entreprises.

Adopté unanimement

Boni au rendement
au directeur
général adjoint

RÉSOLUTION 341 0607 :

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de monsieur Daniel Bussière à titre de directeur général adjoint soumise par le directeur général au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2006-2007 tel que déterminé dans l'évaluation de monsieur Daniel Bussière à titre de directeur général adjoint, conservé dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Boni au rendement
au directeur
général

RÉSOLUTION 342 0607 :

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil des commissaires concernant le directeur général, monsieur Claude Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2006-2007 tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général, laquelle est conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

À 22 h 55, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 343 0607 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée ajournée au 3 juillet 2007 à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire